



## MARVILLE-MOUTIERS-BRULE

**Canton de DREUX 1**

**Arrondissement de DREUX**

### **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois le jeudi 09 novembre 2023, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de Madame Véronique BASTON, Maire,

**Etaient présents : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Yves DEMORA ; Adjoints ;  
Éric BROCHARD, Thierry BELLOIS, Claudia COURTOIS, Jacques ISAMBERT, Philippe  
GEHAN, Dominique VIOLETTE ; Conseillers municipaux.**

**Absents excusés : Alice GAUTHIER, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET ;**

**Dominique VIOLETTE a été élu secrétaire de séance.**

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à **20H45**.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28/09/2023 : Aucune remarque n'est faite.

**Le procès-verbal du 28/09/2023 est approuvé à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 1 : Transfert des résultats BP EAU 2022 vers la communauté d'Agglomération du Pays de Dreux**

Mme le Maire rappelle que la compétence Eau potable est transférée à l'Agglomération de Dreux depuis le 01/01/2023. Le budget annexe de l'eau a donc été transféré également à la même date. Seuls les résultats de clôture ont été imputés sur le budget principal de la commune conformément aux règles comptables imposées par le Trésor Public. Mme le Maire signale que le compte administratif 2022 présentait au 31/12/2022 un excédent de fonctionnement de 125 612.95 € et un déficit d'investissement de 3 789.14 €. Il convient de délibérer sur le montant de l'excédent à transférer vers l'Agglomération. L'EPCI souhaite bien entendu que la totalité soit reverser. Mme le Maire a rencontré les services de l'Agglo afin de discuter sur un engagement de l'Agglo de ne pas augmenter le prix de l'eau sur plusieurs années en contrepartie du versement de l'excédent total. La réponse donnée n'étant pas satisfaisante, il est proposé de ne verser qu'une partie de l'excédent à hauteur de 25 612.95 €. Cette somme couvrira le déficit d'investissement mais également les travaux suite à la grosse fuite d'eau survenue récemment au cimetière.

D'autres raisons justifient le non versement de la totalité de cet excédent de fonctionnement :

- Le taux de rendement du réseau d'eau communal étant de 70 % au 31/12/2022, le transfert de l'intégralité de l'excédent de fonctionnement n'est pas obligatoire si le taux de rendement est au-dessus de 65 %,
- Les services de l'Agglomération ont affirmé que pour l'obtention de subventions par l'Agence de l'eau pour financer des travaux, la redevance eau devrait atteindre 1.90 € minimum d'où certainement une augmentation importante à prévoir à court terme,

- Aucun investissement n'a été prévu par l'Agglomération pour l'année 2024.
- La délocalisation des services techniques de l'Agglomération sera supportée financièrement par les budgets annexes.

Voix contre : 1 (M. Eric Brochard s'oppose au transfert des 25 612.95 € souhaitant conserver la globalité de l'excédent).

**Accord à la majorité.**

#### **Délibération n° 2 : Tarifs communaux 2024**

Mme le Maire présente les tarifs communaux 2024 qui restent identiques à ceux de 2023. Elle demande à modifier la fréquence d'utilisation de la salle polyvalente par les associations. En effet, plusieurs demandes de location de cette salle ont été faites pour des week-ends déjà réservés par les associations. **Il est donc proposé de restreindre à trois week-ends par an et par association la mise à disposition de la salle.**

**Accord à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 3 : Adhésion à la télétransmission des Actes Administratifs vers la Sous-Préfecture (Contrôle de légalité).**

Mme le Maire explique que dans le cadre de la dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité à la Préfecture, il convient de signer une convention d'adhésion avec le représentant de l'Etat d'une part et d'autre part de souscrire un contrat avec Cert Europe via Berger Levrault, le prestataire informatique de la commune. Le montant total de cette opération s'élève à :

1<sup>ère</sup> année : 924€ TTC (mise en service) ; 242 € (abonnement) ; 552 € le certificat (3 ans)

Les années suivantes, seul l'abonnement sera facturé, et le certificat tous les 3 ans.

**Accord à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 4 : Renouvellement Convention parcelle locative à Mr DE VOS**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune de Marville-Moutiers-Brûlé possède des parcelles agricoles (ZI 16 et 17) d'une superficie de 2.88 ha constituant des réserves foncières.

Ces parcelles sont exploitées à titre précaire par M. Simon DE VOS depuis le 1er septembre 2017. La convention a été renouvelée pour une durée de trois ans en septembre 2020. Mme le Maire propose donc de la renouveler pour une durée de trois ans afin qu'il puisse continuer de cultiver de façon temporaire, **soit jusqu'au 31 Août 2026.**

**Accord à l'unanimité.**

#### **Délibération n° 5 : Projet plateforme logistique FM FRANCE**

Madame le Maire rappelle le projet d'implantation de la plateforme logistique FM France à Vernouillet présenté dans le cadre d'une procédure SEVESO seuil haut. **Ce projet a été rejeté suite à enquête publique.**

Cette même société a déposé un nouveau projet moins important qui fait l'objet d'une consultation du public depuis le 16 octobre dernier jusqu'au 14 novembre 2023 au titre des Installations classées pour la protection de l'Environnement.

La commune de Marville-Moutiers-Brûlé étant dans le rayon d'un kilomètre autour de cette installation, le conseil municipal doit émettre un avis sur ce nouveau projet.

Quatre conseillers expriment leurs doutes sur une éventuelle possibilité d'extension de cette plateforme qui la placerait à nouveau en SEVESO seuil haut d'une part et d'autre part sur le trafic important de poids lourds que ce projet entraînera.

**Voix contre : 4 - Accord à la majorité.**

#### **Délibération n° 6 : Projet éolien de la vallée du roi (Boullay-Thierry/Villemeux)**

Madame le Maire expose le projet de remplacement des 6 aérogénérateurs existants du parc éolien du Chemin de Tuleras et l'implantation de 2 aérogénérateurs supplémentaires et 3 postes de livraison électrique sur les communes de Boullay-Thierry et Villemeux sur Eure.

Ce projet est soumis à enquête publique qui se tient depuis le 16 octobre dernier jusqu'au 15 novembre 2023.

La commune de Marville-Moutiers-Brûlé étant dans le périmètre des 6 km, le conseil municipal doit émettre un avis.

**Voix contre : 2 – Accord à la majorité.**

#### **Délibération n°7 : Participation financière au FSL Logement.**

Mme le Maire rappelle qu'un logement social se situe sur le territoire communal et qu'il y a lieu de verser un montant de 3 € chaque année afin de contribuer au FSL (Fonds social du Logement).

**Accord à l'unanimité.**

#### **Délibération n°8 : Participation financière au fonds d'aides aux jeunes.**

Mme le Maire informe l'assemblée que chaque année il est demandé par le Conseil départemental une participation financière pour alimenter le fonds d'aides aux jeunes. Un rapport a été adressé relatant les activités engagées par le Département pour les jeunes euréliens. Aucun élément ne précise si des jeunes de la commune de Marville bénéficie de ce fonds d'aides. Il est proposé de ne pas contribuer.

**Refus à l'unanimité.**

### **Comptes-rendus réunion**

Mme CHIAPPERIN fait un point sur le conseil d'école du 07/11/2023

### **Communication et questions diverses.**

Budget : information décisions modificatives.

Mme le maire nous informe sur l'avancée du projet autoroutier A154. Une réunion s'est tenue cette semaine pour informer que ce projet a pris du retard mais n'est pas annulé.

Mme le Maire nous fait part de la mise en place d'un accompagnement social pour un habitant de la commune.

Mme le Maire nous fait part qu'une consultation publique est ouverte dans le cadre de la loi d'accélération des énergies renouvelables. Un schéma a été défini par la Préfecture, le Conseil départemental et l'Agglomération. Quatre filières sont représentées dans ce schéma : solaire, éolienne, méthanisation et géothermie, elles sont localisées sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération.

Les habitants peuvent y participer et faire leurs remarques via le lien suivant :

**<https://www.dreux-agglomeration.fr/identification-des-zones-dacceleration-de-la-production-denergies-renouvelables/>**

Mme CHIAPPERIN nous fait part d'une réflexion à mettre en place sur le comportement des élèves pendant la période périscolaire. Il est proposé de récompenser les enfants disciplinés lors des repas à la cantine. La proposition n'est pas retenue par l'assemblée.

\*\*\*\*\*

**La séance est levée à 22H45**

Le secrétaire de séance

Le Maire

Dominique VIOLETTE

Véronique BASTON